LE G@BELOU EXPRESS

DOUANES Solidaires

Juin 2011

LE SENS DES AFFAIRES ?

Edito

SOLIDAIRES est tombé sous le charme d'un Jean-Paul, dont les fulgurances illuminent notre chemin de luttes. Rassurez-vous, il ne s'agit pas de feu Karol Wojtyla, alias Jipitwo, souverain pontife en voie de béatification. Non, non, l'homme devant lequel nous sommes nous-aussi « béats » est plus séculier et plus obscur. Il s'agit de Jean-Paul Delevoye, dernier médiateur de la République (2004 – 2011) et maintenant président du Conseil Economique, Social et Environnemental. Candidat malheureux à la présidence du défunt RPR. L'homme n'a donc, à l'évidence, rien d'un gauchiste. Dans son ultime rapport en tant que médiateur, il jette pourtant un regard cru sur la société française et ses services publics. Pour lui, notre société est en plein «*burn out*». Les citoyens se sentent *«abandonnés ou démunis ».* Et les services publics, élément structurant, sont *«ravagés par la déshumanisation».* Fermez le ban.

Le constat résonne comme une paire de gifles sonores, pour ceux qui se sont faits les promoteurs inavoués de cette société « explosée ». Des années de suppressions d'emploi, restructurations, RGPP et autres pilotage par la (pseudo-)performance : voici les ingrédients du cocktail mortifère. Pour quels résultats ? Une controverse fait rage avec le Gouvernement pour savoir si les suppressions d'emplois ont engendré une économie de 100 ou de 300 millions d'euros. Même si on prend l'hypothèse officielle, c'est dérisoire (pour comparaison : TVA restaurateurs = 3 milliards !). Cette ligne politique aura vraiment et complètement échoué, même par rapport à ses propres critères de jugement. Sombre bilan.

Autre aveu remarquable : F. Baroin (F-Inter. 31 mai) indiquait que la politique de non-remplacement et les mesures de gel du point d'indice étaient nécessaires, car il fallait faire face à une situation dans laquelle « *on avait transféré une dette privée sur une dette publique ».* Nous n'avons même plus besoin de faire la démonstration. On la fait pour nous. L'époque est décidément étonnante...

Epoque de perte du sens public, social, où la valeur cardinale s'appelle argent, peu importe la manière de l'obtenir. Tout ce qui va pas dans le même non sens n'a aucune valeur. Aussi le service public et ses fonctionnaires, porteurs de valeurs d'égalité, de neutralité de traitement et généralement de progrès social sont clairement désignés comme l'ennemi à abattre. La relation sociale doit se réaliser entre fournisseur et client d'un service à facturer. Le monde des affaires et la marge bénéficiaire partout, le service public nulle part.

Tel est le sens dessus dessous des régressions décrites dans les pages qui suivent. Mettre à bas les valeurs publiques forgées notamment depuis 1945, faire que le service public capote pour mettre à sa place les sociétés privées et satisfaire le capital.

Solidaires pour remettre la douane dans le bon sens.

Sommaire :

Page 1 : Edito //// Pages 2&3 : La France pire que la Russie //// Pages 3&4 : Retenue Douanière : Risques et enjeux /////
Pages 5& 6: Une ferme pas très écolo ///////
Page 7 : DELTA : La tombe de la douane ////////
Page 8 : il est l'heure d'être radical !

La France pire que la Russie ?

S'il est un dossier emblématique de la totale déliquescence des autorités douanières à l'heure actuelle, à l'instar d'autres autorités publiques, c'est bien celui des marchandises radioactives en provenance du Japon.

Sous couvert des préconisations de l'autorité de sûreté nucléaire, dont l'indépendance peut être logiquement contestée dans le pays le plus nucléarisé du monde, la Direction Générale a décidé de faire l'autruche et de se contenter de quelques mesures anecdotiques, tout en faisant passer le message qu'il n'y avait aucun risque.

Et que les mesures prises pour assurer la sécurité des personnels étaient bien suffisantes, quand bien même il peut paraître curieux que quelques gants suffisent à éviter à eux seuls le risque d'inhalation des particules. Sachant qu'il est probable que les conditions climatiques en mer, et notamment le vent, nettoieront efficacement les conteneurs. Et qu'enfin la durée de vie des nucléides incriminés est trop courte pour une mise en danger sérieuse des autorités importatrices. Pas de panique car si conséquence pour la santé il y a, ce sera à l'échelle de la décennie voire de plusieurs : impossible sans doute de relier la cause à l'effet. TOUT VA DONC PARFAITEMENT BIEN. La preuve : les médias ne parlent plus de Fukushiima, c'est que le problème est quasiment réglé non ?

Evidemment quelques organisations syndicales, toujours promptes à faire de l'agitprop, vont nous rabattre les oreilles avec le danger absolu du nucléaire, énergie dont il est bien connu qu'il est impossible de se passer. Alors continuez à consommer en silence SVP, on contrôle la situation.

Sauf que par voie aérienne, les radionucléides mettront tout au plus 24 heures pour arriver sur le sol européen. Et seront donc toujours bien actifs et nocifs !

Sauf qu'il est prévu au plus de 1 à 3 % de contrôles sur les marchandises hors denrées alimentaires, ce qui fait que 97 % de conteneurs sont lâchés dans la nature sans aucune garantie.

Sauf qu'il est prévu 100 % de contrôles sur les denrées alimentaires, et qu'officieusement l'Etat reconnaît moins de 10 % sur Roissy (il faut dire qu'avec à peine deux inspecteurs vétérinaires - grâce à la RGPP- sur la plateforme de Roissy le week end, il serait difficile de faire plus).

Sauf qu'avec le matériel de radiodétection essentiellement manuel, celui de protection dont la douane dispose et la quasi absence de formation dispensée aux agents, ceux-ci refusent comme au Havre de mettre leur santé en danger. Ce alors que les autres principaux ports européens dont Rotterdam et Anvers disposent de portiques Megaports capables de radiodétection sans mise en danger des agents. Outre le sycoscan pourvu, lui, de matériels de radio protection, la France dispose de scanners mobiles mais ceux ci ne peuvent détecter la radioactivité. Ballot ou trop cher ?

(suite page 2)

Chers, les équipements de protection individuels ne le sont assurément pas, une tenue textile complète revenant à 14 € par agent. Oui mais c'est sans compter la légendaire considération de la douane pour ses agents et l'encore plus indispensable fluidité du commerce. Et l'IRSN, toujours disponible pour rassurer nos concitoyens.

Aussi quand on réalise l'ampleur du désastre, et ce depuis le départ, on peut nourrir les plus grandes inquiétudes pour l'avenir, alors que le risque nucléaire est permanent. Du reste, Fukushima n'a révélé que l'évidence : il n'y a jamais eu aucun contrôle de radioactivité effectué sur les marchandises importées en France. Une marchandise radioactive a pu (et peut) pénétrer le territoire sans (grand) risque d'être détectée. Mais puisqu'on vous dit que le risque est faible voire négligeable ! D'ou la limpidité du résultat pour les autorités : comme en 1986, la radioactivité s'arrête à nos frontières de notre pays, le plus sécurisé du monde nous dit-on, et la douane n'y détecte rien. Pas plus que les autres autorités publiques. Mais quand on ne veut rien trouver, à quoi bon chercher ?

Pendant ce temps là, la Russie arrête à ses frontières des pièces automobiles et des pneus radioactifs. Et Renault, lequel achemine un grand nombre de ses pièces automobiles par voie aérienne, avait cru (devoir) comprendre que la douane contrôlait 100 % de ses marchandises. Désormais l'entreprise automobile met en place des contrôles systématiques.... en prenant bien soin de ne pas en tenir informée la population. Des contrôles privés donc. Doit-on considérer que c'est l'un des principaux buts de l'opération ?

TOUJOURS A LA POINTE !!!!

A grands coups de « on n'est pas concernés », la DG a été pour le moins espiègle sur ce coup de la retenue douanière. Cela frisait même l'entrée en résistance contre l'ordre juridique français dans son ensemble. Osé … ou farfelu ! Lorsque la Cour de Cassation a rendu sa fameuse décision du 15/04, la DG s'estimait même à l'abri des retombées immédiates, eu égard au fait que l'arrêt ne parlait que de la GAV et non de notre retenue.
Des vrais aventuriers du droit, nos élites !

Retenue douanière, risques et enjeux.

D'application effective depuis le 1er juin, la nouvelle retenue douanière est en passe de provoquer un véritable effondrement des procédures. Les conséquences de cette réforme sur l'avenir de la Surveillance, voire de la douane, seront-elles si anodines?

La formation, reconnue de bon niveau, intervient trop tardivement. Adressée à quelques rédacteurs au contentieux ou CSD, puis aux seuls agents de terrain, elle occulte, dans bien des cas, tout membre de la hiérarchie, d'où un manque certain de réactivité ou une mauvaise perception des enjeux de cette réforme. Or les premiers « formés », et formateurs à leur tour, ont vite compris que celle-ci remettait en cause bien d'avantage qu'une procédure. Elle oblige à se poser des questions aussi diverses et cruciales que la composition des équipes sur le terrain, les rythmes et l'organisation du travail, et même à repenser la place de la douane dans la chaîne pénale et dans ses rapports avec les forces de police. **Mais avec qui discuter de cela puisque l'administration semble ne même pas être consciente de ces urgences ?**

Épouvantail et faux problèmes

Non! Ni la retenue douanière, ni la présence et le rôle de la douane sur le terrain ne sont remises en cause par la réforme. Le flagrant délit douanier demeurera en tout état de cause, et l'examen de la jurisprudence de la Cour de cassation montre que seules un petit nombre de formalités liées à la retenue sont susceptibles d'être frappées de nullité. Au surplus, les conséquences pratiques d'une éventuelle nullité seront généralement limitées en matière de retenue.

Non! La présence d'un avocat, quand celui-ci sera bien demandé par la personne et effectivement présent, ce qui n'est pas le cas le plus fréquent, ne posera généralement pas de problème. L'expérience prouve en effet qu'en cas de preuve évidente de la commission d'une infraction, ce qui est bien le cas derrière un flagrant délit douanier, l'avocat va conseiller à son client de reconnaître l'infraction car il y va de son intérêt.

Des craintes infondées mais de vraies questions !!

Oui! La retenue douanière, notamment du fait du choix d'un procès-verbal unique de relation très lourd à utiliser, nécessite la présence à la rédaction d'un agent très professionnel, calme précis et attentif. Et si plusieurs personnes sont en retenue en même temps, la difficulté s'accroît d'autant. Ce qui pose alors la question de la composition des équipes, des rythmes de travail de la Surv et de la compatibilité avec Matthieu.
Oui! C'est à l'agent sur le terrain, et à lui seul, fût-il de catégorie B, que le procureur de la République concerné voudra parler. Et il ne se laissera pas imposer un intermédiaire incapable de lui rendre compte exactement des faits.
Oui! C'est à ce même agent qu'il incombera de prendre immédiatement des décisions très lourdes de conséquences, comme celle de demander à ce que la présence de l'avocat soit éventuellement différée. Et il devra alors le faire, non pas en fonction des intérêts de la douane, mais bien en pensant à toutes les conséquences d'une telle décision sur la suite de l'enquête judiciaire et de la poursuite pénale.
Oui! La nouvelle retenue douanière, qu'on le veuille ou non, fait bien entrer la douane dans la chaîne pénale à laquelle elle participe depuis toujours sans vraiment s'en préoccuper.

On peut certes refuser de jouer ce jeu, et transformer la Surveillance en un service "*d'ouvreurs de coffres*" qui shooteraient systématiquement toutes les conséquences d'une constatation douanière à la police ou au SNDJ. Inutile de dire que ce serait condamner à mort notre administration.

Alors maintenant, peut-on, oui ou non, discuter des conséquences de cette réforme sur l'avenir de la douane? Et faire quoi?

Pour Solidaires Douanes, l'urgence est d'abord de faire partager la culture judiciaire et ses exigences au maximum d'agents de terrain et de responsables, afin de les mettre à l'abri des tempêtes que pourraient provoquer les faux pas de l'administration dans les mois ou les années à venir. Autrement dit, un immense besoin de formation est en train de s'imposer qui, sans aller jusqu'à faire de chaque agent un ODJ, permettrait aux équipes de terrain d'être de véritables interlocuteurs des magistrats.

Que l'on dissémine, dans un premier temps, ces agents dans les unités de terrain ou qu'on en fasse des référents de proximité utilisables à l'échelon d'une division ou d'une direction est ensuite un choix accessoire.

L'urgence, c'est aussi de mettre la hiérarchie douanière et les parquets autour d'une table, non pas pour se faire une « petite bouffe » annuelle, histoire d'entretenir les bonnes relations "Douane-magistrature", mais pour définir ensemble, et au fur et à mesure que l'on avancera, les règles générales de conduite à suivre pour les équipes de terrain.

En bref, il faut imposer l'idée que le judiciaire n'est pas l'ennemi de la douane, et qu'il est urgent et nécessaire d'apprendre à vivre avec lui... Et ne pas commettre les mêmes impairs de l'intégration du SNDJ au sein de la douane !! Pas gagné !!

TOUJOURS UN TOUR D'AVANCE !!!!

Depuis 2003, la douane est compétente pour contrôler les animaux domestiques en provenance des pays tiers. Visiblement pas une mission prioritaire et peu médiatique, l'administration n'a mis aucun moyen pour permettre aux services de l'exercer, les personnels étant laissés comme toujours sous l'empire de la débrouille. Jusqu'à ce 17 juin 2011, soit 8 ans après, où avertie de la visite de la Commission Européenne qui entend s'assurer des conditions de sa mise en œuvre, c'est la panique à bord. Achat dans la précipitation de 33 lecteurs à puces pour carnivores domestiques (en espérant que Chorus veuille bien payer) et formations accélérées des agents concernés à l'utilisation de ces appareils. Et comme on est pas bien surs qu'elles puissent être organisées à temps, prière de se rapprocher des autres services utilisateurs de ces appareils sur le territoire national….
Des fois, on en viendrait presque à regretter (mais très vite) que la commission européenne n'ait pas son siège en France. La douane en serait peut être moins Potemkine ...

Une ferme pas vraiment écolo

Lors de son 5ème congrès, l'union syndicale Solidaires a rappelé le principe absolu de la gestion strictement publique de l'impôt. Principe public évident sauf pour la plupart des hauts fonctionnaires et décideurs politiques pour qui depuis longtemps service public et intérêt particulier, enfin celui du patronat, c'est du pareil au même. C'est cette même confusion qui se trouve au coeur de l' « administration de service » chère à la douane moderne de Jérôme Fournel. Le fait que « public » ait disparu de l'expression porte bien cette signature commerciale qui imprègne depuis plus de 20 ans la douane. Et que le parcours universitaire du Directeur Général illustre à merveille : hautes études de commerce avant de passer au FMI pour finir commis de l'Etat. Avant une nouvelle « mobilité » patronale dans une grande banque d'affaire comme son prédécesseur ? Quand l'intérêt économique devance le politique, ce sont toujours le service public et la démocratie qui trinquent.

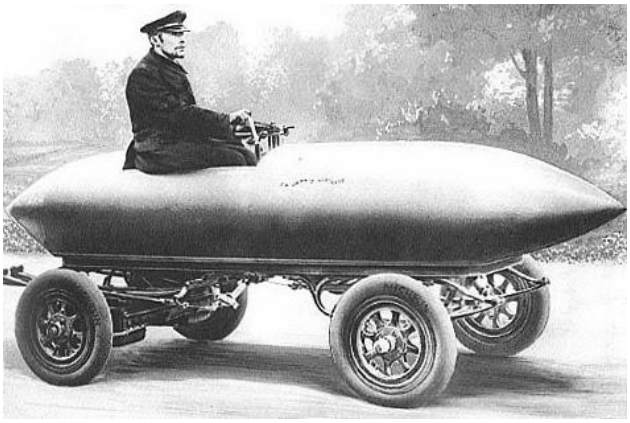

Démonstration par les faits : la taxe poids lourds (TPL) ou le retour d'une idée réactionnaire. Où l'illégalité n'est jamais très loin : Jugez en plutôt.

Affaire de famille

La TPL est issue du Grenelle de l'Environnement. Et c'est la douane et sa sous direction F, sous la responsabilité d'Henri Havard, qui ont été chargés de sa mise en œuvre. Savoir que la TPL est censée financer l'AFITF ou l'agence de financement des infrastructures de transports de France, agence dont l'utilité a été mise en cause par un rapport de la Cour des Comptes en 2009. Et l'on apprend que, par décret du 8 février 2011, en remplacement de Patrick Ollier, qu'un certain Michel Havard, député UMP du Rhône est nommé au Conseil d'Administration de l'AFTIF. Michel gestionnaire des fonds collectés par son frère Henri, fallait y penser. La TPL, bijou de famille ?

Casse du siècle

Il est vrai qu'à peine sortie de terre, la TPL a déjà pas mal de plomb dans l'aile. Il faut dire que confier la récolte de cette taxe à un opérateur privé -au motif que le dispositif technologique est particulièrement onéreux- fait partie des plus grosses imbécilités fiscales depuis 1789. Tout cela car il paraît que le privé est bien meilleur gestionnaire que le service public réputé dispendieux par nature. Secteur privé qui s'est surtout laissé convaincre par le contrat mirifique de 2 milliards d'euros réservé au futur concessionnaire. Notons au passage que l'OCDE estime que le coût de collecte de l'impôt par l'Etat représente moins de 1 % du montant total récolté par an. Certes le système de géolocalisation par satellite est un investissement conséquent mais a t-on déjà vu l'Etat faire ceinture d'une année de taxe tous les 4 ans ? Et pourtant c'est exactement ce qui va se passer si le projet est mené à son terme.

Suite à l'appel d'offre de l'Etat et l'enquête administrative qui s'en est suivie, c'est la société italienne Autostrade qui a emporté le marché, du moins un consortium avec Autostrade à sa tête, à qui a déjà été concédée la taxe similaire autrichienne. Et qui de fait dispose d'une certaine expérience en la matière, utile sans doute à l'Etat français pour mettre en place la taxe. Sauf que le point de vue du tribunal administratif de Cergy Pontoise fut légèrement différent : là ou l'Etat n'y a vu que des « conseils », lui y a vu conflit d'intérêt, si bien qu'il en a annulé le marché. Sans compter le flou juridique, le consortium qui s'est vu attribuer le marché n'était pas le même que celui qui a déposé candidature. Fâcheux ! Quand l'on sait que cette attribution fait suite à une enquête administrative de près d'une année, voilà qui pose question pour celles instruites dans le cadre de l'OEA et autres procédures de facilitation...

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Car le candidat malheureux à l'appel d'offre, la société SANEF, déjà auteur du recours en annulation, a porté plainte pour incitation à la corruption. Et celle-ci a été jugée suffisamment sérieuse pour que le parquet de Paris diligente une enquête préliminaire. Pour l'instant tout le monde témoigne (évidemment) de sa plus absolue probité. Pour le moins, voilà une affaire mal engagée. Alors décidément en Europe, la TPL sent le soufre : Toll Collect, le consortium à qui la taxe a été concédée en Allemagne, avait « omis » lui de reverser 2,5 milliards d'euros de taxe en 2009. Simple oubli sans doute...

Partenaire(s) particulier(s)

Ce partenariat « public-privé » n'a donc rien d'exemplaire. Mais la douane, comme à son habitude, fait comme si de rien n'était. Et espère que l'appel interjeté par l'Etat contre la décision de TA de Cergy Pontoise rétablira dans ses droits Autostrade début juillet. En priant que SANEF ne le conteste pas à nouveau pour des motifs non examinés en janvier par le juge administratif... Pourtant au vu ce qui précède, rien n'est moins sur. Une nouvelle fois clairvoyante, la hiérarchie supérieure a mis sur pied le logiciel (enfin le prestataire SOPRA, un habitué de la douane) qui permettra le reversement de la taxe par le prestataire : reste à espérer que ce soit le bon, donc Autostrade, sinon tout sera à refaire... au grand plaisir du chiffre d'affaire de SOPRA on imagine.

Mais que tout cela commence à sentir le gaz.... et certainement pas l'écologie. Appelée à calibrer le dossier en terme d'effectifs, l'IGF vient de rendre un rapport très confidentiel. Sans doute par crainte que la gabegie financière qu'elle n'a pu manqué de remarquer accrédite le si populiste « tous pourris ». Toutefois la s'arrête la contestation, car si on tient les représentants du personnel bien à l'écart de ce rapport, c'est sans doute parce que la mission a parfaitement été remplie : la douane avait demandé 250, elle en obtiendra tout … juste 50 personnels pour assurer cette mission. Dont la moitié pour le seul recouvrement forcé, logé dans une seule et même recette compétente pour l'ensemble du territoire, alors que l'on prévoit dans un premier temps 5000 contentieux par jour ! Bref, hors des griffes libérales, une taxe poids lourds réellement écologique devrait mobiliser 1 000 agents au bas mot. Dotés des moyens de faire et formés pour...

Une ferme (générale) bien peu écologique

Au final, la TPL n'a d'écologique que le nom : elle correspond à ce capitalisme « vert » qui n'entend rien céder de son chiffre d'affaire. Au contraire, cette taxe est pour les sociétés d'autoroutes un effet d'aubaine, les portions d'autoroutes payantes étant exonérées de taxe, les ensembles routiers emprunteront massivement ces dernières pour y échapper. Rien d'étonnant donc à ce qu'elles figurent parmi les plus intéressées à la gestion et au contrôle de la taxe. La réduction des dégâts environnementaux du fait de la taxe n'est donc qu'un leurre pour permettre à certains de se remplir les poches. Ce n'est pas la SNCF, associé à Autostrade, dont les sociétés de camions sillonnent toujours plus les routes au détriment du service public ferroviaire qui dira le contraire !

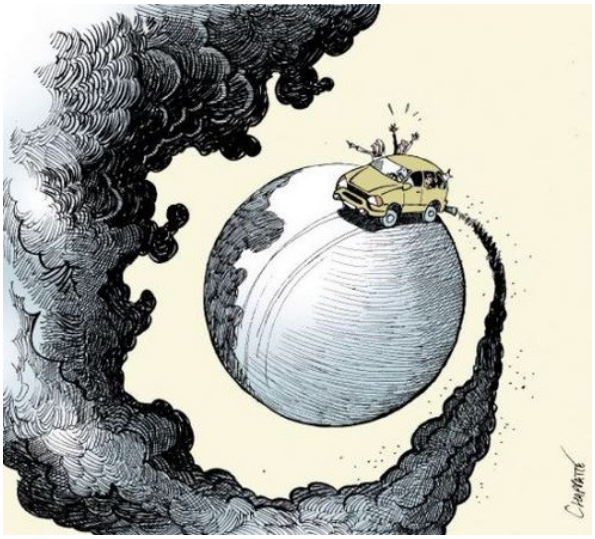

La TPL est donc un parfait exemple du dévoiement des missions de service publics passées entre les griffes du capitalisme pour son seul intérêt. La démocratie y laissera encore quelques plumes au passage sachant que la localisation GPS n'est pas sans risque pour les libertés individuelles... une fois le dispositif étendu aux véhicules personnels. Un résumé de la nocivité du libéralisme pour la planète et ses habitants.

DELTA : La tombe de la douane ?

Le 20 mai 2011 s'est tenue la réunion du dernier comité de suivi concernant l'étude ergonomique sur l'environnement DELTA. Cette séance était consacrée à la présentation des améliorations du système par le cabinet INDIGO. En voici les traits les plus saillants :

Concernant le dispositif d'ensemble et afin de combler certains manques, les points suivants ont été relevés :

- ensemble pas assez vivant par manque d'actualisation des données des entreprises
- la supervision des contrôles doit retourner sur le terrain pour maintenir ses connaissances
- l'accès au circuit vert n'est pas possible
- renforcer les moyens du travail en réseau (manque d'effectifs en CROC, SRA et gestion des procédures)
- renforcer la formation des agents (en particulier sur les connaissances de base)
- manque de méthodologie du ciblage qui est trop empirique
- renforcer la formation des opérateurs qui ne doit pas être à la charge des bureaux (il y a trop de rectifications et d'invalidations et le niveau professionnel est en baisse)

Concernant la veille DELTA se pose le problème des taches qui peuvent être compatibles avec cette mission, en fait presque aucune même si DELTA-D libère un peu plus de temps pour les agents. L'organisation pratique de la veille a fait apparaître deux méthodes : cote de service ou choix des agents, les deux ayant finalement les mêmes avantages et surtout posant la question des effectifs à disposition.

Enfin l'analyse des applications a montrée certains problèmes de conception :

- informer systématiquement des modifications des systèmes
- mettre en cohérence les orientations fonctionnelles et organisationnelles avec les possibilités techniques
- réduire le déluge d'informations qui inondent le bureau principal et entraîne des difficultés importantes dans le travail alors que seule la supervision a besoin de l'ensemble des données
- réduire sensiblement les délais d'ouverture des applications
- réduire sensiblement les délais d'ouverture des applications
- instituer une correspondance par défaut avec le bureau utilisant l'application lors de son ouverture
- rendre visible les déclarations en circuit vert
- créer des liens depuis une déclaration vers RITA, ROSA ou TRIGO
- nécessité d'actualiser NSTI avec les données DELTA

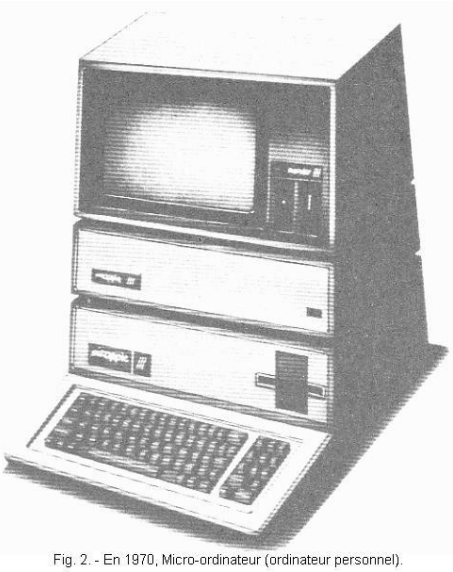

Fig. 2. - En 1970, Micro-ordinateur (ordinateur personnel).

De nombreux autres points ont été relevés, montrant que nos applications et notre organisation sont encore bien loin d'être au point ce qui démontre une fois de plus la précipitation et le manque total d'implications des agents dans la mise en place de ces systèmes mais ça nous le savions déjà malheureusement. De cette étude il ressort que ce travail a été effectué d'une manière très complète et que le cabinet INDIGO ne s'est pas laissé impressionner par l'attitude hostile et peu coopérative de la DG. Notre administration a consenti du bout des lèvres quelques améliorations mais a estimé dans l'ensemble que les propositions remettaient en cause la « politique générale des contrôles » (en particulier l'accès aux circuits verts lui semble contraire à l'idée qu'elle se fait du travail de la douane ou plutôt à sa volonté de ne pas entraver le commerce !).

Il est clair que rien n'est gagné et que nous devrons peser le plus possible lors du groupe de travail du 28 juin consacré précisément à cette étude et aux changements qui devraient en découler (dont nous n'avons reçu à ce jour aucun document de travail !).

Il est l'heure d'être radical !

Quelque soit le dossier et sa gestion catastrophique par la douane, tous participent du même projet clairement prémédité : incompétence, non maitrise technique, politique de performance, mépris du travail, moyens inexistants n'ont d'autre but que la **casse du service public pour permettre la privatisation et au monde des affaires de réaliser de nouveaux bénéfices sur le dos de la collectivité**.
A ce projet politique de destruction sociale et de satisfaction des intérêts patronaux, nous opposons le projet d'une douane au service de l'intérêt général et respectueuse des intérêts moraux et matériels de ses fonctionnaires. Voici quelques unes des propositions que nous soumettons au débat :

En termes de défense des emplois :
Solidaires Douanes exige la fin immédiate des destructions d'emploi. À moyen terme, nous revendiquons le recrutement massif de douanier-e-s fonctionnaires afin de porter le seuil actuel de 18 000 agent-e-s à au moins 23 000, seuil en 1990. Sinon, nous sommes dans l'incapacité d'assurer la sécurité matérielle des populations.

En termes de défense des résidences :
La complexité de la fraude exige un maillage très resserré du territoire. Nous exigeons la sanctuarisation des Directions Régionales et du principe du bureau minimum par département. A moyen-terme, nous considérons qu'il doit y avoir une implantation de la DGDDI dans au moins chacune des sous-préfectures et préfectures de départements.

En termes de réorientation des contrôles :
Le contrôle doit s'effectuer au maximum Ex-ante. La préservation de la faune et la lutte contre la fraude aux normes techniques doivent être de nouvelles priorités. Les documents doivent être présentés matériellement lors du dédouanement. Les fausses déclarations en douane doivent être activement combattues. La sécurité des agent-e-s dans leurs fonctions doit être sacralisée : formations, dotation en équipements de protection, abandon du free-flow, notamment de nuit pour les motocyclistes.

En termes de missions :
Un véritable service public douanier passe par une action protéiforme : fiscale, sociale, sanitaire et environnementale. L'égalité de traitement, notamment dans le service accordé à tou-te-s les usager-e-s, doit à nouveau être la norme et être au cœur de l'objectif de service public, ce qui nécessite l'abandon de la politique de performance et ses objectifs chiffrés source de souffrance, de même que toutes les procédures d'autocontrôle et d'autoévaluation. La douane doit quitter ce « partenariat » avec les transnationales.
Elle doit lutter contre les dumpings pour encourager partout le relèvement des normes fiscales, sociales, sanitaires et environnementales dans la production des biens et marchandises. La douane doit lutter contre le libre-échange généralisé et œuvrer efficacement à une relocalisation de l'économie.
Une fiscalité écologique, notamment sur le contenu carbone des envois doit être mise en place au niveau intérieur et aux frontières communautaires.

Elections Comités Techniques et CAP
20 octobre 2011

Voter pour Solidaires c'est NE RIEN LÂCHER !

Solidaires DOUANES

Boite 29, 80 rue de Montreuil, 75 011 Paris
Tel : 01 55 25 28 85
Fax : 01 43 48 73 11
@ : solidaires.douanes@wanadoo.fr

Directeurs de la publication : Elie Lambert et Philippe Bock